la station d'épuration tire la sonnette d'alarme

Lingettes jetables : un fléau

Aujourd'hui, l'ennemi public numéro 1 des égouts et stations d'épuration – dont celle de Saint-Avold- est la lingette jetable à usage unique, ce tissu imprégné de produit dont les ménages usent et abusent au quotidien et qui finit -non pas dans les poubelles, sa destination première- mais dans les toilettes. Evacuée par les canalisations, elle obstrue les égouts et arrive par paquets de filasses à la station d'épuration provoquant blocages à répétition des pompes et usure prématurée du matériel.
Explications d'un fléau d'envergure nationale.

Le coupable

Lingette hypoallergénique pour les fesses de bébé, lingette désinfectante multi-usages pour vitres, sanitaires..., lingette démaquillante, lingette pour l'hygiène intime, lingette à l'eau nettoyante... certains industriels ne manquent pas d'imagination pour faciliter la vie des ménages qui veulent du toujours plus pratique, toujours plus rapide. Un marché lucratif aussi. Sauf qu'ils oublient d'indiquer sur leur packaging que ces produits ne sont pas à jeter dans la cuvette des WC et qu'ils induisent en erreur le consommateur en indiquant le terme « biodégradable » donc soi-disant bon pour l'environnement. Seules les fibres le sont, pas la lingette imprégnée de substances chimiques ! À éviter dans les composts de jardin...

D'après FluksAqua, la plateforme dédiée aux exploitants de l'eau et de l'assainissement, « 233 lingettes seraient utilisées chaque seconde dans les foyers français soit plus de 7 milliards par an ». Le fonds mondial pour la nature WWF estime, pour sa part, qu'il faut « 450 ans pour qu'une lingette jetable se dégrade dans la nature ». Elle serait aussi « vingt fois plus polluante et seize fois plus chère que les nettoyants ménagers classiques ».

Les lingettes jetables sont conditionnées dans des emballages souples ou des boîtes. Photo RL

Textes :
Odile Boutserin.

L'intervention des agents de l'assainissement sur les postes de relevage et les pompes bloquées par les lingettes nécessite un équipement spécifique à cause du dégagement de gaz toxiques. Photo DR

Les conséquences

Une fois jetées dans les toilettes, les lingettes se déchirent difficilement, se transforment en filasses, obstruent les canalisations et bloquent les pompes de la station d'épuration. « L'an dernier, nous avons dû intervenir une centaine de fois pour déboucher les pompes, de jour comme de nuit, sept jours sur sept », explique Francis Weisse, responsable du service assainissement Energis de Saint-Avold.

«L'an dernier, nous avons dû intervenir une centaine de fois de jour comme de nuit»

« Plusieurs tonnes de lingettes sont régulièrement extraites du réseau, souvent à la main. Les déchets doivent ensuite être évacués en décharge contrôlée, conséquence d'un geste pas vraiment responsable, pour un produit pas vraiment dégradable ! », complète Éric Schweitzer, pilote de la station d'épuration. Les arrêts intempestifs et brutaux des équipements de la station d'épuration provoquent une usure prématurée des roulements et axes des machines. « Et le matériel dure deux fois moins longtemps. »

De chères interventions pour entretenir, réparer voire remplacer le matériel. Des coûts d'exploitation forcément répercutés sur la facture des usagers. En amont, ces déchets peuvent aussi provoquer des refoulements d'égouts vers les branchements des maisons et immeubles, des débordements en milieu naturel, l'encombrement et le blocage de postes de relevage.

Pour anticiper les problèmes rencontrés au niveau des dégrilleurs et pompes de la station, « nous faisons intervenir tous les deux mois une société extérieure pour extraire les filasses qui s'accumulent sur les postes de relevage profonds du square Weiler et place du Marché. À chaque opération de nettoyage des pompes de refoulement -qui nécessite des équipements spécifiques et sécurisés- les agents de l'assainissement retirent cinq à six mètres cubes de lingettes ! », chiffre Francis Weisse.

Les lingettes obstruent les canalisations et bloquent les pompes. Photo DR

La solution

Le bon geste citoyen, c'est jeter les lingettes dans la poubelle des ordures ménagères pour être ensuite incinérées. Surtout pas dans les toilettes ! Ni dans les sacs de tri sélectif (déchets verts et/ou papiers recyclables).

Si jusqu'à présent, les agents du service d'assainissement de Saint-Avold ont souri en sortant de canalisations bouchées, des poireaux, des côtelettes, de la litière de chat ou encore un pull-over, ils ne sont plus d'humeur aujourd'hui à devoir subir l'insouciance des consommateurs et le désintérêt des lobbies industriels.

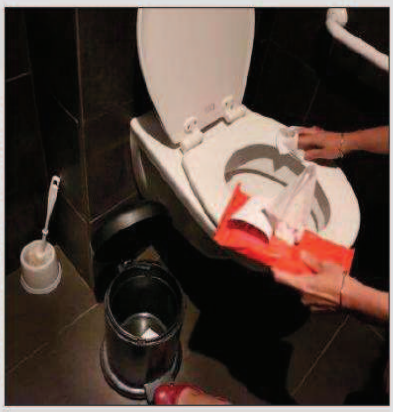

Usagées, les lingettes pour le ménage, l'hygiène corporelle ou autres ne doivent pas être jetées dans les WC mais dans la poubelle puis glissées dans le sac bleu des ordures ménagères. Photo RL